

1 Principe de non-discrimination

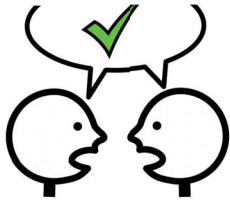
La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent.

Je dois être respecté comme je suis.



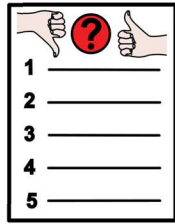
2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement personnalisé à mes besoins et mes souhaits.



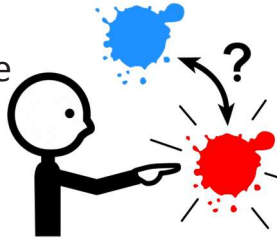
Droit à l'information

L'établissement me donne le règlement de fonctionnement.
Je dois être informé de mes droits.



4 Droit de choisir, de participer et de donner mon avis

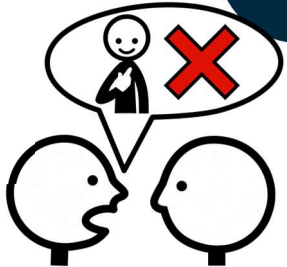
Je peux me faire aider par :
- ma personne de confiance
- représentant légal
- par une autre personne.



5

Droit de refuser

J'ai le droit de refuser l'accompagnement proposé et de demander un changement dans l'accompagnement.



CHARTRE

Des droits et libertés de la personne accueillie



6

Droit au respect des liens familiaux

J'ai le droit de recevoir/communiquer avec mes proches et de les inviter (repas, animation, évènements...).



7

Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et la confidentialité sur mes informations personnelles et médicales. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



8

Droit à l'autonomie

J'ai le droit :
- d'entrer et sortir de l'établissement (repas à l'extérieur, vacances...)
- de conserver mes affaires personnelles.



9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, ma famille ou mon représentant légal peut participer à mon accompagnement et mes choix de fin de vie.



Droits civiques

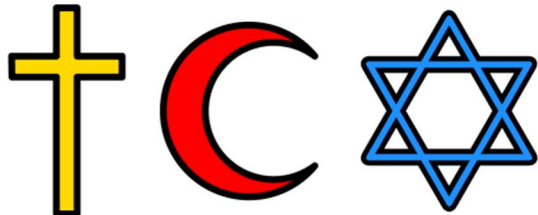
J'ai le droit d'exercer mes droits civiques et d'être informé de l'actualité.

10



11 Droit à la pratique religieuse

Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.



12 Droit à la dignité et à la légitimité

Les professionnels doivent agir avec bienveillance dans le respect de ma dignité (vie affective, vie privée...)

